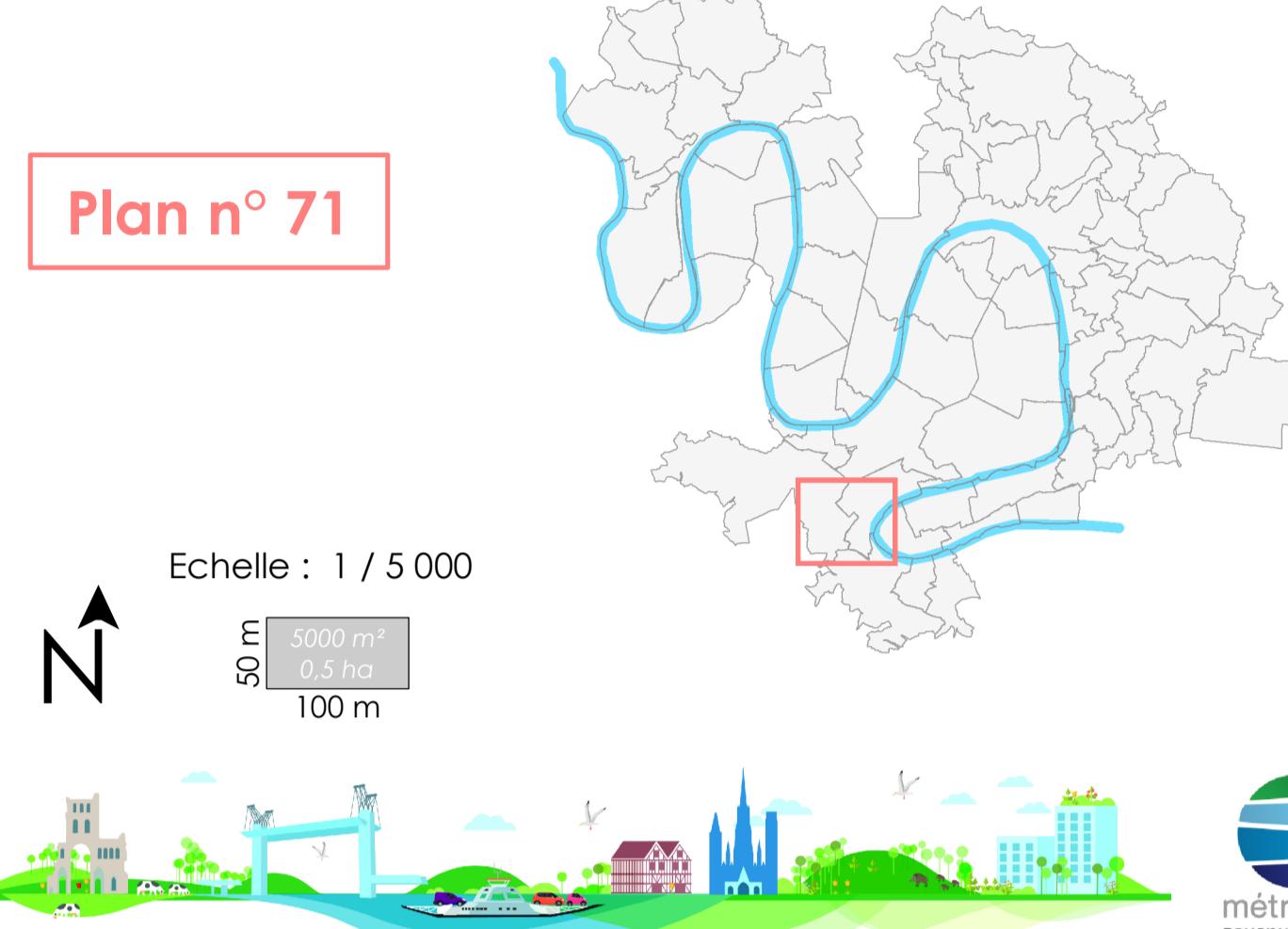




PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 15 avril 2024



LIMITATION DE ZONE

- Limité de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

— Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiement agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME Verte ET Bleue

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Hale
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

- Élément bâti :
- Elément bâti / protection moyenne
 - Elément bâti / protection forte
 - Elément bâti avec fiche prescriptive
- Mur :
- Mur
 - Mur avec fiche prescriptive

- Ensemble bâti homogène :
- Ensemble bâti homogène
 - Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

